

Accord de Paiement Pré-Autorisé



Compte du locataire:	
----------------------	--

A: Société de Gestion Cogir s.e.n.c.

(La Société) 7250, boul. Taschereau
bureau 200

De: _____
Nom du titulaire du compte

(Le Client) Brossard, QC
J4W 1M9

Numéro de l'appartement – Adresse civique

tél.: 450 671-6381
sans frais: 1 866 671-6381
www.cogir.net

Banque: _____
Nom de la banque/Ville/Numéro du compte bancaire

(la Banque)

- But des débits** - le but de ces débits est le paiement pré-autorisé à titre personnel ou pour le ménage.
- Préavis des montants** - Cogir donnera un avis écrit du montant à être débité et de la date du débit au moins dix (10) jours avant la date du premier débit et chaque fois qu'il y a un changement du montant ou de la date de paiement.
- Droit de contestation** - le Client peut contester un débit dans les conditions suivantes : (i) le débit n'a pas été fait conformément à la présente Autorisation ; (ii) cette Autorisation a été retirée ou annulée ; ou (iii) le préavis n'a pas été reçu.

Pour obtenir un remboursement, le Client doit remplir le formulaire approprié à la succursale bancaire indiquée ci-dessus dans un délai de 90 jours suivant et incluant la date où le débit faisant l'objet de contestation est apparu sur le compte du Client.

- Limites d'autorisation pour les débits au compte ci-dessus** - le Client autorise la Société à débiter le compte ci-dessus d'un montant de _____ \$ le _____ jour de chaque mois pour les paiements dus à la Société relativement au loyer et autres charges.
- La banque n'est pas tenue de vérifier que tous les débits effectués par la Société sont conformes à cette Autorisation ou à l'accord intervenu entre le Client et la Société.

Il est entendu que pour retirer ou annuler cette Autorisation le Client doit donner un avis écrit à cet effet à la Société. Cette autorisation peut être retirée ou annulée en tout temps sur avis écrit du Client à la Société. Cette autorisation s'applique uniquement à une modalité de paiement et son annulation ne signifie pas que les engagements contractuels du Client envers la Société sont terminés.

Toute remise de cette Autorisation à la Société constitue une remise par le Client à la Banque. Le Client représente que toutes les personnes dont les signatures sont exigées pour signer relativement à ce qui précède ont signé cette Autorisation. Le Client accuse réception d'une copie signée de cette Autorisation.

Signature(s) ou Signature(s) Autorisées du(des) titulaire(s) du compte Date

Signature(s) ou Signature(s) Autorisées du(des) titulaire(s) du compte Date

Annexez un spécimen de chèque